

Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE**Réglementant la circulation et le stationnement avenue Georges
Clémenceau (prolongation)****Le Maire de la ville de Lézignan-Corbières,****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-6,**Vu** le Code de la Route, notamment ses articles L.325-1 et suivants, L.411-1, R.130-10, R.325-1 et suivants, R.411-1 et suivants, et R.417-10,**Vu** le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L.113-2, L.116-1 et suivants, et R.116-2,**Vu** le Code Pénal, notamment les articles 131-13 et R.610-5,**Vu** le Code de Procédure Pénal, notamment les articles 529 et suivants et R.48-1 et suivants,**Vu** l'arrêté municipal du 30 avril 1964, portant réglementation de la circulation, du stationnement et du parcage des véhicules dans la ville de Lézignan-Corbières,**Vu** la demande d'autorisation formulée par l'entreprise Serpe pour l'élagage du platane sur le parking de la SNCF, avenue Georges Clémenceau.**Considérant** qu'il convient de prendre des mesures pour garantir la sécurité des usagers et de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules pendant les travaux.**Considérant** qu'il convient de prolonger l'arrêté 2024-944 du 02 décembre 2024**ARRÊTE****Article 1 :**

L'arrêté municipal N°2024-944 est prolongé jusqu'au vendredi 13 décembre 2024.

Article 2 :

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise Serpe et un exemplaire sera transmis à la Brigade de Gendarmerie, au Centre de secours, à la Police Municipale et aux Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 10 décembre 2024

Le Maire,


Gérard FORCADA